

Assemblée communale extraordinaire, lundi 3 novembre 2014, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 38 du 22 octobre 2014 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. Vingt-deux citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes présentes. Puis, il propose Monsieur Daniel Rohrbach qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 30 juin 2014 publié sur le site de la commune, www.develier.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal ;
2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 150'000.00 pour la participation au financement de la centrale biogaz de la société Ackermann & Cie à Bourrignon, à couvrir par un prélèvement sur les réserves du Service électrique ;
3. Information sur l'organisation du ramassage des déchets verts dès le 1er janvier 2015 ;
4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 430'000.00 pour le réaménagement de la place de l'ancienne déchetterie, Route de Bourrignon, et la réfection du chemin des écoliers, à couvrir par voie d'emprunt ;
5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 271'000.00 pour la réfection de la rue de l'Eglise et du Chemin du Moulin, à couvrir par voie d'emprunt ;
6. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 460'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public, à couvrir par voie d'emprunt et par prélèvement sur la réserve pour le renouvellement de l'éclairage public ;
7. Divers

Monsieur Jean-Claude VEYA demande pourquoi le point 3 de l'ordre du jour ne fait pas partie intégrante du point 2 de l'ordre du jour. Le Conseil communal a décidé de séparer ces deux points car la décision qui sera prise pour le point 2 influencera l'information donnée au point 3.

A la suite de cette précision, l'ordre du jour est accepté par l'Assemblée.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 30 juin 2014 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 150'000.00 pour la participation au financement de la centrale biogaz de la société Ackermann & Cie à Bourrignon, à couvrir par un prélèvement sur les réserves du Service électrique

Il appartient à Monsieur John-Robert Hanser, conseiller communal, de présenter cet objet. Il débute sa présentation par un rappel de la situation actuelle concernant le ramassage des déchets verts qui est effectué par le SEOD, respectivement par l'entreprise Rihs Transports SA. Si cet investissement est accepté, les déchets verts de la Commune seront valorisés et pourront produire de l'énergie. Au niveau financier, les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- ✓ montant prêté : Fr. 150'000.00
- ✓ rémunération à hauteur de : 2,5%
- ✓ remboursement annuel : Fr. 10'000.00 par année
- ✓ durée du prêt : 15 ans

En contrepartie, les déchets verts de la Commune de Develier sont pris en charge gratuitement par la société Ackermann & Cie. De plus, cette dernière mettra gratuitement du compost à disposition des habitants de Develier.

Toujours au niveau financier, Monsieur John-Robert Hanser rappelle que la Commune verse chaque année une taxe au SEOD d'un montant de Fr. 18'000.00 (300 tonnes de déchets verts à Fr. 60.00). Cette taxe ne devant plus être payée, cela représenterait une économie de Fr. 270'000.00 sur 15 ans. Pour le Conseil communal, cette participation à ce projet de production d'électricité locale va dans le sens du développement durable.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Christophe Ackermann. Ce dernier remercie le Conseil communal pour l'invitation à la présentation de ce point de l'ordre du jour. En préambule, il présente l'exploitation agricole Ackermann & Cie. Ensuite, il présente son projet sous l'aspect technique. Les déchets verts sont digérés dans les fermenteurs après avoir été mélangés avec du lisier, du fumier et d'autres co-substrats. Une partie de la chaleur produite par cette fermentation est utilisée pour chauffer la porcherie. L'autre partie est transformée en électricité qui est injecté dans le réseau.

Les déchets suivants sont autorisés :

- ✓ gazon, feuilles, déchets de jardin potager, déchets de cuisine à base végétal et non cuisinés

Ne sont pas admis :

- ✓ déchets végétaux ayant été cuisinés, bois (branches, taille de hait, fagot, souches d'arbres), autres matériaux (pierre, terre, verre, plastique, fer, ficelle, etc.), litières d'animaux, cendres, sacs biodégradables, langes biodégradables.

Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe Ackermann pour sa présentation claire et précise.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur Robert Fleury souhaite savoir comment seront ramassés les branchages. Messieurs Dominique Schärer et John-Robert Hanser indiquent que des tournées seront organisées afin de ramasser les branchages. Leur nombre est fixé, pour l'instant, à huit mais cela reste à discuter. Par contre, ces branchages seront également repris par la société Ackermann & Cie.

Monsieur Frédéric Burkhard demande si la Commune aura la possibilité de récupérer l'électricité produite. Monsieur John-Robert Hanser lui répond que la Commune de Develier ne peut pas récupérer cette électricité dans son réseau.

Monsieur Jean-Claude Veya souhaite savoir quel sera le coût pour les ménages au niveau de la taxe des ordures. Monsieur John-Robert Hanser rappelle que les coûts du ramassage vont baisser, donc il n'y aura pas d'augmentation de la taxe.

Monsieur Noël Saucy souhaite savoir si le système aura des pertes de chaleur. Monsieur Christophe Ackermann répond qu'effectivement il y aura des pertes de chaleurs mais des pistes pour une utilisation optimale de cette chaleur seront étudiées ultérieurement.

Monsieur François Joray demande comment sera effectué le contrôle du compost. Monsieur Christophe Ackermann indique que ce contrôle sera en principe effectué par le Service de l'Economie rurale.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite connaître les risques économiques pour la Commune dans le cadre de sa participation à ce projet. Monsieur Christophe Ackermann indique qu'il n'y a aucun souci majeur concernant la prise en charge des déchets verts. Le rachat, par la Confédération, de l'électricité à un prix donné pendant 20 ans garantit la pérennité financière de son projet.

Monsieur Noël Saucy souhaite savoir si le projet est viable sans les déchets verts de la Commune de Develier. Oui selon Monsieur Christophe Ackermann.

Monsieur Sébastien Scheurer souhaite savoir pourquoi le remboursement est prévu sur 15 ans et non sur un délai plus court. Monsieur Christophe Ackermann répond en précisant que le but est un remboursement des installations en 20 ans. Un compromis a été discuté avec le Conseil communal pour une durée de 15 ans avec, en contrepartie, la prise en charge gratuite des déchets verts sur la durée du prêt.

Monsieur Philippe Taillard pense que de voter ce projet, sans connaître les modalités du ramassage des déchets, n'est pas adéquat.

Vu les questions posées sur l'organisation du ramassage des déchets, Monsieur le Président propose que le point 3 de l'ordre du jour soit abordé avant le vote sur la participation financière au projet biogaz de la société Ackermann & Cie. Il passe donc la parole à Monsieur Dominique Schärer, conseiller communal, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour. Dans un premier temps, le ramassage des déchets verts sera toujours effectué par le SEOD, respectivement par l'entreprise Rihs Transports SA, du 1^{er} janvier 2015 au 28 février 2015. Dès le 1^{er} mars 2015, ce ramassage sera effectué par l'entreprise John-Robert Hanser, sur le même principe. La seule différence provient du fait qu'un tri doit être effectué par les citoyens, à savoir séparer les déchets verts proprement dits (gazon, feuilles, lavures) des branchages. Afin de satisfaire à cette exigence, des tournées spéciales de ramassage des branchages seront mises sur pied. Leur nombre a été fixé à huit mais cela peut changer selon les besoins.

Monsieur Jean-Pierre Chappuis souhaite savoir s'il sera possible d'amener ces propres déchets. En principe non car cela demanderait une organisation trop lourde mais des arrangements pourront être trouvés au cas par cas pour des quantités importantes selon Monsieur Christophe Ackermann.

Monsieur Jean-Claude Veya demande si les branchages pourront être amenés à la déchetterie. Non, mais Monsieur Dominique Schärer informe l'Assemblée que le Conseil communal a décidé d'offrir aux citoyens un conteneur de 240 lt pour effectuer le tri des déchets.

Monsieur Robert Fleury demande au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une benne à la déchetterie pour les branchages. Cette proposition sera examinée par le Conseil communal.

Monsieur Christophe Riat informe que le but du Conseil communal est de mettre sur pied un ramassage des déchets verts en gardant le confort actuel du système porte à porte. Il indique également que le nombre des ramassages des branchages sera à nouveau étudié par le Conseil communal. Monsieur Dominique Schärer relève également la souplesse que ce nouveau système de ramassage apporte au Conseil communal.

Monsieur Frédéric Burkhard demande quelles sont les conséquences liées à un mauvais tri des déchets pour la société Ackermann & Cie. Monsieur Christophe Ackermann lui répond qu'un contrôle est effectué avant que les déchets finissent dans le digesteur.

Monsieur Noël Saucy regrette que la Commune n'ait pas lancé un tel projet sur le territoire de la commune et trouve que le délai de remboursement de 15 ans est trop long.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Avant de passer au vote, Monsieur Christophe Ackermann quitte la salle.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, par 26 voix contre 0 l'ouverture d'un crédit de Fr. 150'000.00 pour la participation au financement de la centrale biogaz de la société Ackermann & Cie à Bourrignon, à couvrir par un prélèvement sur les réserves du Service électrique.

Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe Ackermann pour sa présentation.

4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 430'000.00 pour le réaménagement de la place de l'ancienne déchetterie, Route de Bourrignon, et la réfection du chemin des écoliers, à couvrir par voie d'emprunt

Monsieur Jean-Pierre Mischler, conseiller communal, présente ce point de l'ordre du jour. A la suite de la démolition de l'ancienne déchetterie, le Conseil communal a souhaité réaménager cette place. L'Autorité communale doit également prévoir un accès aux nouveaux propriétaires de la parcelle n° 71 située à l'ancienne carrière. Ce projet prévoit les éléments suivants :

- ✓ l'aménagement de 26 places de stationnement, dont 1 place pour les personnes en situation de handicap ;
- ✓ la remise à ciel ouvert de la Fenatte ;
- ✓ la construction d'un nouveau pont sur le ruisseau dont le gabarit permet le passage d'un volume d'eau de 8,3 m³/s ;
- ✓ l'aménagement et la sécurisation du chemin des écoliers.

Le devis estimatif pour ces travaux est le suivant :

| | | |
|-------------------------------------------------|------------|-------------------|
| Aménagement des bords de la route cantonale | Fr. | 32'452.50 |
| Chemin des écoliers | Fr. | 32'236.50 |
| Accès + stationnement (26 places) | Fr. | 118'610.00 |
| Pont sur la Fenatte | Fr. | 58'355.00 |
| Eau potable | Fr. | 27'048.50 |
| Eclairage public (3 candélabres) | Fr. | 25'539.00 |
| Remise à ciel ouvert du ruisseau « La Fenatte » | Fr. | 20'500.00 |
| Total travaux | Fr. | 314'741.50 |

| | | |
|------------------------------------------|------------|-------------------|
| Mobilier urbain | Fr. | 5'000.00 |
| Honoraires ingénieurs, notaire, géomètre | Fr. | 65'000.00 |
| Achat de terrain | Fr. | 13'000.00 |
| Total travaux HT | Fr. | 397'741.50 |
| TVA à 8% | Fr. | 31'819.40 |
| Total travaux TTC arrondi | Fr. | 430'000.00 |

Des subventions pourront être obtenus pour :

- ✓ le réseau d'eau potable par l'Etablissement Cantonal d'Assurance
- ✓ le ruisseau, rétroactivement par la République et Canton du Jura, Office de l'environnement

Ce projet a également été soumis à la ville de Zürich pour l'obtention d'une éventuelle aide dans le cadre de son soutien aux communes jurassiennes.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur Philippe Taillard souhaite savoir si la suppression du chemin des écoliers a été évoquée lors de l'élaboration du projet. Non, et au contraire, ce chemin doit être sécurisé.

Monsieur Noël Saucy trouve le prix d'achat du terrain plutôt onéreux.

Monsieur Jean-Claude Veya trouve également que le prix offert pour l'achat du terrain est beaucoup trop cher. Monsieur Jean-Pierre Mischler fait remarquer que ce terrain se trouve en zone de construction.

Monsieur Daniel Rohrbach suggère de créer une place supplémentaire pour personne en situation de handicap sur la place de l'Eglise et de supprimer celle prévu dans le projet. Cette proposition sera étudiée par le Conseil communal.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte par 24 voix contre 0, l'ouverture d'un crédit de Fr. 430'000.00 pour le réaménagement de la place de l'ancienne déchetterie, Route de Bourrignon, et la réfection du chemin des écoliers, à couvrir par voie d'emprunt.

5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 271'000.00 pour la réfection de la rue de l'Eglise et du Chemin du Moulin, à couvrir par voie d'emprunt

Monsieur Jean-Pierre Mischler, conseiller communal, présente ce point de l'ordre du jour. Lorsque le plan spécial « Champ-de-Val » a été accepté dans les années nonante, une liaison piétonne devait être réalisée entre le nouveau quartier « Champ-de-Val » et le Chemin du Moulin. Des propriétaires ayant fait opposition à cette liaison piétonne, des discussions ont été menées avec ces derniers avec comme résultat la cession gratuite de cette rue à la Commune.

Monsieur François Joray présente les aspects techniques de ce projet ainsi que ces coûts. Au niveau des travaux, ce projet prévoit :

- ✓ l'assainissement de la conduite d'eau potable
- ✓ l'assainissement de l'éclairage public
- ✓ l'assainissement ponctuel du collecteur des eaux usées (mesures PGEE)
- ✓ l'assainissement ponctuel de la couche de fondation
- ✓ la pose de pavés de bord et la réfection superficielle de la chaussée

Au niveau financier, le devis estimatif pour ce projet est le suivant :

| | | |
|----------------------------------|------------|-------------------|
| Aménagement routier | Fr. | 105'007.50 |
| Collecteur des eaux usées | Fr. | 29'340.00 |
| Eclairage public | Fr. | 33'705.40 |
| Eau potable | Fr. | 55'873.00 |
| Total des travaux | Fr. | 223'925.90 |
| Honoraires | Fr. | 27'000.00 |
| Total travaux HT | Fr. | 250'925.90 |
| TVA à 8% | Fr. | 20'074.10 |
| Total travaux TTC arrondi | Fr. | 271'000.00 |

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Pierre Chappuis indique que, selon lui, la conduite d'eau sous le Chemin du Moulin n'est pas très vieille. Un contrôle sera effectué lors des sondages du début des travaux.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité l'ouverture d'un crédit de Fr. 271'000.00 pour la réfection de la rue de l'Eglise et du Chemin du Moulin, à couvrir par voie d'emprunt.

6. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 460'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public, à couvrir par voie d'emprunt et par prélèvement sur la réserve pour le renouvellement de l'éclairage public

Monsieur John-Robert Hanser, conseiller communal, présente ce point de l'ordre du jour. Le service électrique est soumis aux conditions de l'Elcom au sujet de l'utilisation des bénéfices. Il est donc opportun d'investir dans les installations communales avant de devoir ristourner une partie de ces bénéfices à l'Elcom. Pour les aspects techniques de ce projet, il passe la parole à Monsieur Patrick Borruat de l'entreprise Solélec, mandataire pour ce projet. Dans un premier temps, une phase test a été effectuée à l'Aigre-Vie avec un éclairage LED. Le résultat de cette étude montre une économie d'énergie de 76%. A l'échelle du village, cela pourrait représenter une économie de 65%. Ensuite, un inventaire de tous les candélabres, lampes, stations et buffets a été établi et qui a permis de chiffrer les travaux d'assainissement de l'éclairage public. De plus, une priorisation des travaux a également été établie. L'estimation des coûts est la suivante :

| | | |
|--------------------------------------|------------|-------------------|
| Travaux priorité 1 | Fr. | 94'000.00 |
| Traversée du village, brut | Fr. | 122'000.00 |
| Solde du remplacement des luminaires | Fr. | 164'000.00 |
| Mandat de gestion du projet | Fr. | 22'000.00 |
| Contrôle de l'éclairage | Fr. | 45'000.00 |
| Matériel divers, réserve | Fr. | 13'000.00 |
| Total travaux HT | Fr. | 460'000.00 |

La République et Canton du Jura, par le Service des infrastructures, subventionnera la traversée du village à hauteur de Fr. 36'000.00. A noter également que le fond de réserve pour le renouvellement de l'éclairage public se monte à Fr. 114'000.00 au 31 décembre 2013 et qu'il est alimenté chaque année avec un montant de Fr. 20'000.00.

Les travaux de priorité 1 seront effectués dans le courant de l'année 2015. La traversée du village sera réalisée en 2016 et le solde des travaux sera effectué selon l'occupation des employés de la voirie.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur François Joray souhaite savoir si l'éclairage de la route cantonale est soumis à des exigences particulières. C'est effectivement le cas.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité l'ouverture d'un crédit de Fr. 460'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public, à couvrir par voie d'emprunt et par prélèvement sur la réserve pour le renouvellement de l'éclairage public.

7. Divers

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat. Ce dernier donne quelques informations sur la révision du Plan d'aménagement local. Le Service de l'aménagement du territoire a donné un préavis négatif à ce dossier car, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), toute nouvelle zone de construction doit être compensée par une remise de terrains en zone agricole. Le Conseil communal est donc actuellement à la recherche de terrains à déclasser sur le territoire communal. Il a bon espoir de pouvoir retourner le dossier au Service de l'aménagement du territoire dans le courant du mois novembre 2014. Le but est de présenter cette révision du Plan d'aménagement local lors d'une Assemblée communale au printemps 2015.

Il donne ensuite quelques nouvelles du projet de fusion de Delémont et sa couronne. Pour l'instant, des groupes de travail planchent sur différents sujets. Un premier rapport de synthèse doit être établi au printemps 2015. Le but est de voter sur une convention de fusion au cours de cette législature.

Pour terminer, il souhaite plein succès à Monsieur Nicolas Froidevaux, employé communal, qui a décidé de quitter son emploi pour le 30 novembre 2014. Il va relever un nouveau défi professionnel dans le canton du Valais. Monsieur Christophe Riat le remercie pour l'excellent travail accompli tout au long de son mandat. Son remplacement est encore à l'étude au Conseil communal et une annonce paraîtra ces prochains jours.

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie le Maire pour ces informations et ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Claude Veya souhaite que les motocyclistes ou utilisateurs de scooters respectent les chemins piétons dans le village. Le Conseil communal en prend bonne note.

Monsieur Christophe Riat tient à préciser que la Paroisse a été approchée pour une participation au financement de la réfection de la place de l'ancienne déchetterie.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis, il lève l'Assemblée à 22h45, en présence de vingt-neuf personnes, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président : le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat